Image not found or type unknown

Vice procédure licenciement

Par **Laura0731**, le **11/05/2020** à **21:28**

Assistante parentale depuis 18 mois, mes employeurs m'ont mise aux chômage partiel du fait du confinement. Je pensais reprendre mon activité le 11 mai, mais la veille du deconfinnement, mes employeurs m'annoncent entamer une procédure de licenciement à mon égard pour motif de retrait de l'enfant car ils garderont leur fils jusqu'en août chez eux.

Bien que la procédure soit légale, je souhaiterai connaitre mes possibilités pour me défendre. Comment décrypter les vices de procédures du licenciement. Inattendu pour moi, d'autant plus que la garde devait prendre fin en août 2021.

Existent-ils des mesures d'accompagnements aux prud'hommes?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés